

Objectif Sud

Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

Sommaire

Page 1 : Editorial
Page 2 : Elections
Page 3 : La France profonde
Page 4 : Négociations nationales
Page 7 : Tarzoon en colère
Page 8 : Calyon en Uruguay
Page 9 : Humeur
Page 10 : "Solidaires"
Page 12 : Charte d'Amiens
Page 13 : Guadeloupe
Page 14 : AG en Vendée
Page 16 : Mobilisation

Union SUD Crédit Agricole

93^{bis}, rue de Montreuil
75011 PARIS

Tel : 06 10 89 72 88

Mail : sudcam@free.fr

Objectifsud@libertysurf.fr

Site : <http://sudcam.com>

n° 61

Octobre 2006

Union
syndicale
Solidaires

www.solidaires.org



Retrouvez
moi page 12 !

Déclaration SUD du 5 octobre

SUD n'est pas signataire de l'actuelle Convention Collective pour, au moins, 2 raisons :

- le premier coefficient PQE est inférieur au SMIC,
- la valeur du point ne permet pas le maintien du pouvoir d'achat.

Les chiffres de la FNCA prouvent que les garanties individuelles compensent, à peine, cette perte de pouvoir d'achat. **La situation actuelle fait que lorsqu'un salarié français gagne 1% de pouvoir d'achat, le salarié du Crédit Agricole n'en gagne en moyenne que 0,5%.** Avec les résultats de notre entreprise, SUD ne peut pas accepter cet état de fait.

Suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris, SUD participe à cette négociation. Nous avons pris en cours les travaux. Les propositions se rapprochent plus de l'usine à gaz que vers la simplification souhaitée et demandée par l'ensemble des organisations syndicales et des salariés.

Concernant les fonctions repères :

Actuellement, elles sont interprétables à souhait par les CR. Exemple : la moyenne des effectifs TAU dans les CR est de 44,3%, pourtant des CR ont une moyenne de 30% et d'autres 54%. SUD est favorable à positionner les métiers spécialisés au minimum sur l'ensemble de la classe TAU. Mais la différence entre la fonction repère assistant (agents) et celle d'assistant conseil (TAU) est, elle aussi, interprétable (identifier les besoins pour l'un ou diagnostiquer les besoins pour l'autre). SUD demande des fonctions repères plus simples et plus claires !

Concernant la reconnaissance des personnes

L'évolution du PQE dans un même métier est un point positif : cela rejoint un besoin des salariés qui acquièrent de l'expertise sans souhaiter changer de métier. C'est une véritable reconnaissance de la qualité des personnes. Les éléments de décision sont complexes : certains sont subjectifs et d'autres dépendent de la contribution aux résultats de l'équipe. Ce n'est pas le salarié qui fixe les objectifs et il sera facile de revoir à la baisse sa rémunération globale. **Il est hors de question pour SUD d'accepter une quelconque baisse du salaire conventionnel.**

Concernant les augmentations de salaire :

La FNCA veut revoir en profondeur l'équilibre entre les mesures générales et les augmentations individuelles. Mais elle garde la même enveloppe globale. Le départ de 18 000 salariés va libérer un nombre important de PQI, le Crédit Agricole a largement les possibilités d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés et reconnaître davantage les personnes.

Les propositions, faites le 28 septembre, d'une valeur du point qui progresse uniquement sur les PQE et par conséquent du gel des PQI, des points de diplômes... **est, à ce stade, un point bloquant pour SUD.**

Dans les objectifs généraux, la FNCA veut mieux reconnaître les personnes (toutes générations) et leurs contributions. Geler les PQI et les points de diplômes revient à ne pas reconnaître l'expérience acquise de tous les salariés (jeunes et anciens).

Ces propositions, sous couvert de reconnaissance de l'expérience individuelle, masquent le véritable objectif qui est, pour la FNCA, l'amélioration du coefficient d'exploitation.■

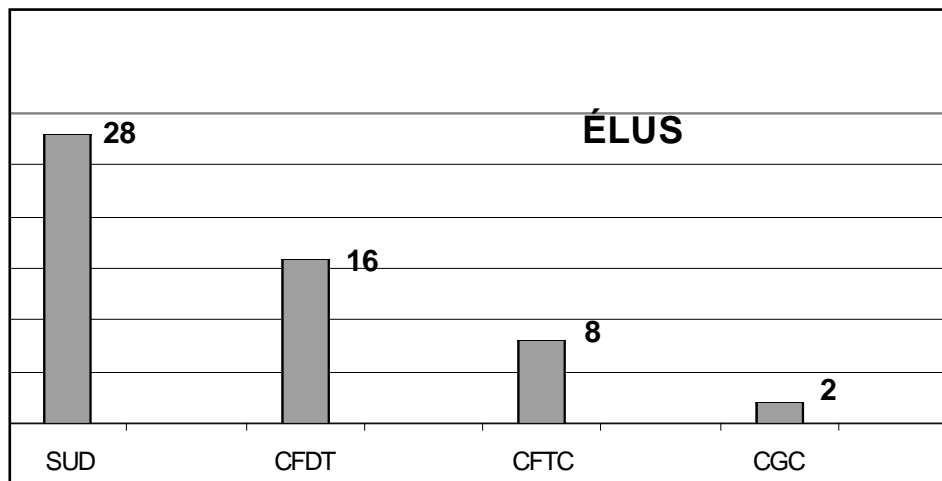
Elections

Alpes Provence

Les élections professionnelles ont eu lieu à la Caisse Régionale Alpes Provence en septembre 2006, voici les résultats :

janvier 2005	SUD		CFDT		CFTC		CGC	
	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup
CE	5	5	3	3	1	1	0	0
DP	6	6	5	5	2	2	1	1
Discipline	2	2	0		1	1		
CCPMA	1	1						
Total	28		16		8		2	

NB : dans CAP, la CFTC est composée de dissidents virés par la CGC qui ont créé un syndicat nommé le "CFTCAM"



BRAVO !

Bravo aux électrices et électeurs qui ont voté massivement, en effet le taux de participation est supérieur à 80 %. Le vote traditionnel (papier) dans les unités a été plébiscité par rapport au vote électronique de novembre et décembre 2005 (respectivement 52 % et 42 %).

Bravo aux électrices et électeurs qui nous confirment leur confiance en votant pour nos candidates et candidats ce qui nous conforte dans notre rang de 1^{ère} organisation syndicale du Crédit Agricole Alpes Provence avec un pourcentage de 37 % en Comité d'Entreprise et en Conseil de Discipline, de 33 % en Délégués du Personnel.

Bravo aux candidates et candidats qui ont fait tout ce qu'il fallait pour que cette élection soit un succès.

Le résultat est satisfaisant pour le SDACAP/SUDCAM malgré la perte d'un poste en AA Délégué du Personnel (de peu). Pourquoi ?

- Car nous conservons la majorité absolue en Comité d'Entreprise, grâce à la confiance accordée par les électeurs, ce qui nous permettra de continuer notre politique d'engagement social et économique au service de tous les salariés.
- Car nous sommes toujours majoritaires en Délégués du Personnel, ce qui nous permettra de continuer à représenter tous les salariés dans la défense de leurs droits.
- Car nous sommes reconnus pour nos positions et par nos actions, alors qu'en 2 ans de mandature de nombreux électeurs acquis à notre cause sont partis de l'entreprise et que de nouveaux embauché(e)s les ont remplacés.

Tout ceci nous renforce dans notre conviction :

Que la présence et l'action de nos élus sur le terrain auprès des salariés est notre meilleur atout et que

« seule la lutte peut changer le cours des choses »

Assemblée générale en Gironde

Encore une fois, l'AG du syndicat SUD Crédit Agricole Aquitaine-Gironde est une réussite.

Malgré les distances géographiques, la formation intense Atlantica, les campagnes commerciales qui s'enchaînent et s'accélèrent, c'est plus de la moitié des adhérents qui a répondu à l'invitation.

Après un tour de table des élus et délégués, qui en Comité d'Entreprise, qui en Délégués du Personnel, qui en CHSCT, pour expliquer les dossiers en cours, ce sont ensuite les négociations nationales qui sont abordées : les prochaines modifications de la Conventions Collective, et ses nouveaux critères subjectifs (expertise, distinctif, supplémentaire), le salaire et pouvoir d'achat et le souhait de la FNCA d'augmenter la partie indivi-

duelle, en diminuant d'autant la rémunération collective et générale (et risque de transformation de cette part individuelle en €fixes). Ce sont ensuite les négociations locales qui sont déclinées : renégociation des accords REC, Intéressement et participation, et les horaires de travail avec notre refus d'une extension à 19h comme cela commence à être proposé ou appliqué dans certaines agences ou services en test.

Un regret de la quarantaine de participants : nous n'avions plus assez de temps pour approfondir les débats, car un amical repas nous attendait. Chacun est reparti avec une brochure de présentation et d'accueil à SUD, qui sera distribuée lors des visites d'agence que nous allons amplifier, et adressée à tout nouvel embauché. ■



Photo d'une partie de la salle par Philippe Révy donc absent

Putain, c'est grand la Gironde !

Nos adhérents et sympathisants sont ainsi obligés de se déplacer pour venir participer à nos réunions. Certains font plus de 200 kilomètres pour cela, après la journée de travail, les gosses à confier au conjoint, les célèbres embouteillages de fin de journée à Bordeaux.

Aussi, nous allons expérimenter une autre forme d'organisation favorisant la proximité du contact :

1. diviser le département en 6 zones : Bordeaux, Langon, Sud Bassin, Médoc, Nord Gironde.
2. organiser une réunion sur la zone en prévenant les personnels intéressés un mois avant.
3. le jour de la réunion envoyer trois équipes en visite agence pour entrer en contact direct avec les salariés et éventuellement convaincre les hésitants de venir discuter avec nous à la débauche ■

Le site internet de
SUD Crédit Agricole:

<http://sudcam.com>

régulièrement mis à jour, c'est la vitrine de notre syndicat et nous ne pouvons que vous conseiller de vous connecter régulièrement.

RUBRIQUE JURIDIQUE

Harcèlement moral (Cour de Cassation arrêt n° 05-43.914 du 21 juin 2006)

Des salariés d'une association se sont plaints du comportement de leur directeur. L'inspecteur du travail a constaté que cette personne se livrait à une pratique de harcèlement moral envers ses subordonnés.

Les salariés ont saisi le Conseil de Prud'hommes, leur action était dirigée contre ce directeur et contre l'association.

La Cour d'Appel avait condamné le directeur à verser des dommages-intérêts aux salariés mais avait estimé que l'association n'avait pas commis de faute et n'était pas responsable du harcèlement moral de son directeur.

Dans son arrêt du 21 juin 2006, la Cour de Cassation confirme la condamnation du directeur et elle rappelle que l'employeur est lui aussi responsable car il a une obligation en matière de protection de la santé et de la sécurité de ses salariés dans son entreprise. Cette obligation est une obligation de résultat même s'il n'y a pas de faute de l'employeur.

Cet arrêt est à méditer pour nos dirigeants car souvent ils s'exonèrent des fautes de leurs cadres en indiquant qu'ils ont pris des sanctions.

Le petit juriste stagiaire par intérim

COMPTE RENDU RÉUNION NEGOCIATION

le 5 octobre 2006

Délégation SUD : Jocelyne CRÈCHE - Christian BERTELLE - Marcel LE BRIS - Denis MARION

La négociation commence à 10h45. Avant, les signataires de l'accord sur les salariés handicapés avaient une commission de suivi. 5 points à l'ordre du jour, il est évident que le dernier point (les conditions de travail) ne va pas être abordé.

1. Examen de la reconduction des dispositions de l'avenant du 1^{er} novembre 2004 relatif à l'organisation et au financement de la formation en alternance et de l'apprentissage (reconduites déjà par l'avenant du 2 novembre 2005).

Cet avenant a pour but de fixer les règles de financement de l'alternance et de l'apprentissage. 0,5% de la masse salariale est versée au GDFPE et 30% de cette contribution est consacrée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des centres de formation des apprentis. L'avenant est annuel et est re-signé tous les ans. SUD est signataire de celui du 2 novembre 2005 et la reconduction de notre signature sera soumise au conseil national d'octobre.

2. Examen de la reconduction de l'accord national du 14 octobre 2003 sur les aspects sociaux des restructurations et regroupements de moyens dans les Caisses Régionales.

La FNCA demande la reconduction dans l'état de cet accord.

SUD : L'accord porte mal son nom (il devrait s'appeler accord sur les moyens spécifiques des IRP en cas de

restructurations). Les aspects sociaux d'une restructuration concernent l'emploi, les horaires de travail, les conditions de travail... On aurait préféré trouver dans cet accord, que suite à une fusion ou regroupements de moyens, les entreprises maintiennent les effectifs, préservent les bassins d'emplois, les compétences sur les sites, garantissent les statuts des salariés.

Bilan sur les dernières fusions et restructurations : Cet accord impose un minimum de choses à respecter (souvent il reprend la loi). Mais, c'est aussi, dans la plupart des cas, le maximum pour les CR. De nombreux CE n'ont pas donné d'avis lors des dernières restructurations faute d'éléments suffisants ou manque de précisions. Les négociations se font au pas de charge avec peu d'heures de délégations pour les négociateurs alors que les Directions s'entourent de cabinets conseils.

Nos Propositions :

Dans le préambule (page 2) : changer l'expression "aspects sociaux" pour les raisons indiquées précédemment.

Rajouter : la consultation du CHSCT. Lors d'une restructuration, le CHSCT doit être consulté s'il y a un impact sur les conditions de travail, il faut orchestrer le cadencement des réunions en intégrant le CHSCT.

Dans le pavé comité d'entreprise : il faut intégrer l'expertise (rappeler la loi). Une expertise permet une meilleure vision du projet. Bien sûr, cette expertise se fera sans entrave de la part de la Direction (remise documents...).

S'il s'agit d'un projet qui touche plusieurs entités, la même information doit être donnée à tous les comités d'entreprise.

Les Directions doivent répondre aux avis motivés des CE et demandes

complémentaires.

Dans le pavé organisations syndicales :

Ch. 2.2.1 : SUD estime que le cadre le mieux adapté pour la mise en place des instances représentatives n'est pas obligatoirement un établissement unique. On peut envisager des DP et CHSCT départementaux, voire des comités d'établissements assujettis à un comité central d'entreprise.

Ch. 2.2.1.1. La subvention de 0,2% n'est plus adaptée à la situation géographique des CR (augmentation des frais de déplacements des élus). Le nombre d'élus comme les heures de délégation et les moyens financiers doivent être proportionnés en fonction des critères de taille, de sites et de salariés.

Ch. 2.2.2 : Les heures de délégations doivent être adaptées à la configuration même de l'entreprise qui est éclatée géographiquement. Tous les temps de trajets des élus doivent être hors crédits d'heures.

Ch. 2.2.2.1 : Les heures de délégation des suppléants DP et CE doivent être la moitié des titulaires et non la moitié du légal.

Ch. 2.2.2.2 : Nous demandons une majoration de 25 heures pour le titulaire comme pour le suppléant. Les moyens et le nombre des délégués syndicaux sont toujours en baisse surtout après les 5 ans. Prévoir au moins un DS par département.

Pour la diffusion des informations à caractère syndical, les organisations syndicales peuvent utiliser les circuits du courrier interne, messagerie et intranet.

Rajouter donc un chapitre 3 pour le CHSCT :

Rappeler son champ de compétence comme l'organisation du travail, la sécurité...

Nous demandons un CHSCT par département, chaque organisation syndicale peut nommer un représen-

tant syndical avec un crédit d'heures identique à celui des élus.

Annexe 1

Il faut examiner le calendrier des consultations en intégrant les évolutions législatives (livre III ET IV). Pour détourner le livre IV, les Directions saucissonnent les restructurations pour qu'il y ait moins de 10 personnes (PSE).

Les usages comme les accords doivent demeurer applicables pendant les 15 mois suite à la fusion, il ne faut pas négocier à la hussarde suite à des dénonciations.

Les autres syndicats souhaitent qu'on inscrive le rôle du CHSCT, qu'on prenne en compte l'évolution de la loi (livre III et IV), pour les postulations (inscrire le principe de vœux et souhaits) et que le nombre de délégués syndicaux et les moyens ne soient pas revus à la baisse au bout de 5 ans. La FNCA va examiner les demandes et le sujet sera revu le 8 novembre.

3. Examen de la reconduction de l'accord national du 17 octobre 2003 sur la concertation dans les Caisses Régionales.

La FNCA demande la reconduction dans l'état de cet accord.

La CGT demande un bilan social consolidé au niveau de la FNCA.

Toutes les organisations syndicales (dont SUD) ont souscrit à cette demande.

La FNCA réfléchit et donnera sa réponse le 8 novembre.

4. Annexe 1 de la Convention Collective.

SUD fait cette déclaration :

« SUD n'est pas signataire de l'actuelle Convention Collective pour, au moins, 2 raisons :

- le premier coefficient PQE est inférieur au SMIC,
- la valeur du point ne permet pas le maintien du pouvoir d'achat.

Vos chiffres prouvent que les garan-

ties individuelles compensent, à peine, cette perte de pouvoir d'achat. La situation actuelle fait que lorsqu'un salarié français gagne 1% de pouvoir d'achat, le salarié du Crédit Agricole n'en gagne en moyenne que 0,5%. Avec les résultats de notre entreprise, SUD ne peut pas accepter cet état de fait.

Suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris, SUD participe à cette négociation. Nous avons pris en cours les travaux. Vous parlez de lisibilité dans vos documents. Vos propositions tendent plus vers l'usine à gaz que vers la simplification souhaitée et demandée par l'ensemble des organisations syndicales et des salariés.

Concernant les fonctions repères:

Actuellement, elles sont interprétables à souhait par les CR. Exemple : la moyenne des effectifs TAU dans les CR est de 44,3%, pourtant des CR ont une moyenne de 30% et d'autres 54%. Le même phénomène se retrouve chez les agents d'application (24/51%). SUD est favorable à positionner les métiers spécialisés au minimum sur l'ensemble de la classe II. Mais la différence entre la fonction repère assistant et celle d'assistant conseil est, elle aussi, interprétable (identifier les besoins pour l'un ou diagnostiquer les besoins pour l'autre). Nous préférierions une définition comme : un employé vend des cartes ou des services, il est pesé en position 4, des prêts conso ou assurances en position 5 et des prêts habitat en position 6. Ce serait beaucoup plus simple et plus clair pour se repérer!

Concernant l'appréciation

annuelle :

Tous les critères subjectifs (comme l'utilité clients) ou indépendants de la compétence du salarié (comme le niveau de satisfaction de la clientèle) doivent être supprimés.

Concernant la reconnaissance des personnes

L'évolution du PQE dans un même métier est un point positif : cela rejoint un besoin des salariés qui acquièrent de l'expertise sans souhaiter changer de métier. C'est une véritable reconnaissance de la qualité des

personnes. Les éléments de décision sont complexes : certains sont subjectifs et d'autres dépendent de la contribution aux résultats de l'équipe. Ce n'est pas le salarié qui fixe les objectifs et il sera facile de revoir à la baisse sa contribution et par conséquent sa rémunération globale. *Il est hors de question pour SUD d'accepter une quelconque baisse du salaire conventionnel.*

Concernant les augmentations de salaire :

Vous voulez revoir en profondeur l'équilibre entre les mesures générales et les augmentations individuelles. Mais vous gardez la même enveloppe globale. Le départ de 18 000 salariés va libérer un nombre important de PQI, vous avez largement les possibilités d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés et reconnaître davantage les personnes.

Les propositions, faites le 28 septembre, d'une valeur du point qui progresse uniquement sur les PQE et par conséquent du gel des PQI, des points de diplômés... *est, à ce stade, un point bloquant pour SUD.*

Dans vos objectifs généraux, vous voulez mieux reconnaître les personnes (toutes générations) et leurs contributions. Geler les PQI et les points de diplômés revient à ne pas reconnaître l'expérience acquise de tous les salariés (jeunes et anciens).

Vos propositions, sous couvert de reconnaissance de l'expérience individuelle, masquent le véritable objectif qui est pour vous l'amélioration du coefficient d'exploitation ».

Le Président n'a pas apprécié notre déclaration et demande même à ce qu'elle ne soit pas annexée au compte rendu !

Le rapporteur demande aux organisations syndicales si transformer le salaire en euros était un point bloquant.

La CGT et le SNIACAM sont hostiles.

Les autres syndicats veulent voir le sujet dans son ensemble mais ils attendent une enveloppe globale supérieure et un niveau d'augmentations générales qui maintient le pou-

Nous étions en négociation

voir d'achat. On ne prend pas aux anciens pour donner aux jeunes...

Suspension de séance

La FNCA prend ces remarques comme un coup de froid à l'état d'esprit (on dirait que SUD casse l'ambiance conviviale des débuts de la négociation).

Son objectif est de lier l'ensemble des chantiers. Ils sont tous en cohérence. Il n'est pas question de figer des éléments de salaire comme réduire la masse salariale, la FNCA souhaite aussi mettre en place un salaire minimal. Si la FNCA se laisse aller sur un dossier, elle peut revenir en arrière sur un autre : On ne peut pas tout avoir ! Elle déroule son dossier.

Promouvoir un nouveau référentiel de performance conventionnel :

L'objectif est de placer la Convention Collective comme un levier de management de la performance complémentaire de la REC. Deux facteurs entrent en compte :

- l'utilité clients, qualité des prestations et relations
- efficacité collective et fluidité du fonctionnement.

SUD : vous demandez de la qualité, avez-vous un logiciel qui permet de mesurer et juger la qualité ? Tout cela est subjectif.

Accompagner l'évolution des métiers :

La FNCA veut positionner les métiers spécialisés sur l'ensemble de la classe 2. Ainsi elle reconnaît les métiers de conseiller de premier niveau (sans portefeuille) avec la création d'une position supplémentaire relevant de la classe TAU (360 PQE). Les autres pesées restent inchangées.

A l'unisson, tout le monde demande une augmentation des PQE, SUD demande la suppression des deux premières positions de qualification (285 et 300). La FNCA a démontré avec ses chiffres qu'il n'y a aucun salarié avec un PQE de 285.

La FNCA conteste les chiffres donnés au mois de mai.

Reconnaître les personnes, les performances, les expertises et les prises de responsabilités :

La FNCA propose comme perspecti-

ves de carrière dans un même métier le fait de changer de PQE.

Exemple : un conseiller commercial à 375 PQE

Si on estime qu'il a une contribution attendue, sa pesée sera de 375 PQE,

Si sa contribution est jugée supplémentaire, sa pesée sera de 390 PQE.

Si sa contribution est jugée distinctive, sa pesée sera de 420 PQE.

Et si sa contribution est jugée experte, sa pesée sera de 440 PQE.

Différents critères sont pris en compte pour juger la contribution comme les activités prises en charge, l'autonomie, l'expertise développée, les initiatives et la contribution aux performances de l'équipe. Lorsque les éléments ayant présidé à la reconnaissance de l'expertise ne sont plus réunis, sur une période d'observation de deux années consécutives, le salarié conserve, au titre de la technicité développée, la moitié de la rémunération conventionnelle acquise lors de la reconnaissance de l'expertise.

SUD : Nous sommes favorables à la reconnaissance de l'expertise dans un même métier par l'augmentation du PQE. On voit mal un salarié perdre de l'expertise, par conséquent, nous sommes hostiles à la réduction du salaire qui ne peut être qu'une sanction disciplinaire régie par les articles 12 et 13 de la CCN.

L'ensemble des organisations syndicales a demandé la suppression de la rétrogradation.

La FNCA n'est pas fermée sur ce sujet.

Adapter l'équilibre entre augmentations générales et capacités de reconnaissance des personnes :

Pour la FNCA, les augmentations générales sont trop fortes (60% des augmentations). Il faut rééquilibrer pour que 60% des augmentations soient individuelles. Elle veut mettre en place une valeur du point qui évoluerait uniquement sur les PQE. Les PQI et les autres éléments de la rémunération seraient en euros. Elle propose le principe d'une rémunération annuelle brute minimale.

Ses orientations sur le socle commun et les garanties conventionnelles :

➤ Garantie collective :

- asseoir le calcul de l'enveloppe sur la somme des rémunérations de la qualification car effet positif lié aux perspectives de carrière dans un métier.

➤ Garanties individuelles :

- préserver les marges de manœuvre permettant de conserver un niveau d'augmentations générales favorables en termes de perception par les salariés.

➤ Garanties complémentaires

- Reconduire (en les convertissant en euros) les garanties actuelles pour les promotions avec changement de métier.

- Afficher le principe de progression de la rémunération conventionnelle en cas de promotion dans le métier.

SUD : Nous ne pouvons pas accepter l'affirmation que les augmentations sont trop fortes. Les chiffres INSEE indiquent que la moyenne des salaires, en France, progresse de 3% alors qu'au Crédit Agricole, vos chiffres indiquent qu'ils augmentent de 2,5%. Avec les résultats de notre entreprise, on devrait être au-dessus de cette moyenne. Si la valeur du point évolue uniquement sur les PQE, il faut résoudre le problème des pesées de postes qui sont différentes d'une CR à l'autre. Les CR auront intérêt à sous peser les salariés pour limiter les hausses de masse salariale. Vous voulez faire des affichages favorables sur les augmentations générales : vous pourrez écrire dans la presse que la valeur du point augmente de 1,5%, en réalité, les salaires n'auront augmenté de 1,05% en bloquant en plus les PQI en euros. Tous les effets d'annonce n'empêcheront pas les salariés de regarder le chiffre en bas à droite sur la feuille de paie. Et là, ils verront qu'ils perdent du pouvoir d'achat !

Les autres syndicats demandent une grille de classification revalorisée, hostiles à prendre à certains pour donner à d'autres et il faut revoir l'équilibre des perspectives de carrière/ aug-

mentations générales et reconnaissance.

La FNCA va proposer un texte pour le 8 novembre.

5. Conditions de travail.

La FNCA donne un texte sur l'adaptation au poste de travail dans le cadre du changement.

L'heure de fin est dépassée, le sujet est renvoyé en janvier 2007.

C'est la preuve que ce sujet n'est pas une priorité pour la FNCA ! ■

Le cri de Tarzoon !

Relations électriques durables

50.000 volts, c'est le niveau de décharge électrique qu'envoie le nouveau joujou de Sarkozy. Au rencard le Flash Ball ! Bienvenue au TASER X26, la nouvelle arme dont vont être équipées les forces de l'ordre en France. Présenté comme propre puisqu'elle ne peut pas tuer, elle semble faire pas mal d'émules chez les fonctionnaires soucieux du travail bien fait. Ainsi, l'avantage est double : fini les bavures et fini les frustrations, ils vont pouvoir user et abuser de la gâchette, puisque c'est sans risque. Le problème est que contrairement aux résultats des études de dangers très sérieuses de la société TASER qui ont été effectuées sur 1 cochon et 4 chiens, cet instrument est déjà responsable de pas mal de décès aux États-Unis. Bien sur, dans ce pays de cocagne, la vente de tels produits est libre et les cow-boys de tout poils (avec ou sans étoile), s'en sont donné à cœur joie, provoquant malencontreusement quelques dommages collatéraux. En effet, la personne touchée par les 2 harpons au bout des fils qui libèrent la fée électricité voit tous ses muscles tétanisés, cœur y compris. Vous comprendrez que les faiblards, les malades, ou les cardiaques soient quelque peu secoués et qu'ils ne s'en remettent pas vraiment et parfois même pas du tout. Il y a d'abord le choc électrique qui peut occasionner des dégâts irréversibles puis seconde chance après le tirage, les effets de la lourde chute non maîtrisée qui survient juste après vos gesticulations de guignol foudroyé. Les américains, on le sait, sont de grands enfants et pour certains il est particulièrement ludique de voir un mec se tortiller de douleur au bout du fil, de plus il serait dommage dans la mesure où l'on est l'heureux propriétaire de plusieurs jouets de ne pas tous les utiliser... puisque c'est garanti sans risque, donc sans état d'âme. A Miami des policiers l'ont utilisé contre des enfants, sûrement des sauvageons et il reste très prisé en Irak ou pourtant une multitude d'armes conventionnelles sont utilisées avec la bénédiction des autorités. Voilà donc la réponse aux racailles des banlieues, à l'incivilité, aux futurs manifestants irascibles et bientôt à ceux qui vont contester avec trop de véhémence leur PV pour excès de n'importe quoi. Ça fout quoi dans objectif SUD cette info me direz-vous. Bien tout simplement que la société américaine TASER, valeur montante du NASDAQ a parmi ses principaux actionnaires, je vous le donne en mille : le CRÉDIT AGRICOLE qui au demeurant a fait une fructueuse opération boursière. Au moins vous savez maintenant à quoi servent une partie des bénéfices qui ne vous sont pas redistribués et qui sont remontés en réserves de votre entreprise qui milite pour la relation durable. Elle n'est pas belle la vie ?



Tarzoon est revenu ! et c'est pas terminé.

TARZOOM



CALYON RISQUE SA RÉPUTATION EN URUGUAY

Le Centre argentin pour les droits humains et l'environnement (Cedha) a déposé une plainte contre Calyon (filiale du Crédit agricole) devant le conseil consultatif de la Société financière internationale (SFI) pour le soutien financier apporté au projet controversé d'implantation d'une papeterie en Uruguay par le groupe finlandais Botnia. Selon le Cedha, ce projet viole plusieurs points des Principes d'Equateur.

Le projet Orion de l'entreprise Botnia est un site de production de papier qui se situera à Fray Bentos sur la rivière servant de frontière naturelle entre l'Uruguay et l'Argentine. A six kilomètres d'Orion, l'entreprise espagnole Ence envisage la construction d'une seconde usine. Au total, les deux projets représentent un investissement cumulé de 2 milliards de dollars (USD) dont 1,2 milliard à la charge de Botnia¹. Les deux usines doivent produire 1,5 million de tonnes de papier et utiliser 4 millions de tonnes de bois par an. Quelque 3 000 travailleurs doivent être employés pendant la phase de construction et 300 emplois seront créés une fois les sites devenus opérationnels (en 2007 pour Botnia et en 2009 pour Ence). Botnia a sollicité un prêt, représentant 20 % de l'investissement total, auprès de la Société financière internationale qui, conformément à ses lignes directrices sociales et environnementales, a exigé une étude d'impact environnemental².

Les impacts écologiques ignorés...

De l'avis même de la Banque mondiale, l'enquête menée par Botnia est grandement déficiente et elle ne prend pas en considération plusieurs aspects critiques de ces projets. La procédure standard exige que l'entreprise réalise une étude au préalable, afin de déterminer le meilleur emplacement au regard des risques de contamination. La faiblesse de l'argumentaire - une demi-page - justifiant l'implantation d'un site polluant sur le cours d'une rivière protégée par un traité bilatéral entre l'Uruguay et l'Argentine, et située au coeur d'une zone touristique importante pour les deux pays, soulève des questions. Et ce, d'autant plus que Botnia, qui affirme avoir opté pour le principe de la "meilleure tech-

nologie disponible" pour traiter son papier, a en fait choisi un procédé au chlore³ que l'Union européenne et la Banque mondiale recommandent d'abandonner. Selon la SFI, le groupe a sans doute sélectionné le site avant même de réaliser l'étude et volontairement omis de mentionner les impacts les plus critiques. En avril 2006, la Banque mondiale a donc suspendu le prêt et ordonné la réalisation d'une nouvelle étude d'impact par un expert indépendant. Celle-ci est encore en cours de réalisation.

Initialement, la banque ING devait participer au projet à hauteur de 480 millions d'euros. Le Cedha, qui estimait que le projet violait plusieurs des Principes d'Equateur⁴, a déposé une première plainte contre le groupe en décembre 2005. En avril 2006, ING a finalement annoncé son retrait du projet en précisant dans sa lettre au Cedha que « *cette décision [n'était] pas fondée sur les évaluations de conformité du projet avec les Principes d'Equateur* ». Aucun motif n'a été fourni, ce qui fait dire au Cedha qu'« *ING ne veut ni ne peut reconnaître publiquement que son désinvestissement est la conséquence de violations des lignes directrices de la SFI et des Principes d'Equateur, car cela se solderait par des poursuites judiciaires engagées contre ING par Botnia* ».

... sont des risques financiers

Calyon, qui ne dispose que d'un bureau de représentation en Uruguay, reprend le projet. En mai 2006, le Cedha dépose une seconde plainte, avec les mêmes éléments versés au dossier, contre le Crédit agricole. Brigitte Drège, responsable du développement durable du Crédit agricole explique : « *Ce projet n'est pas en*

contradiction avec nos engagements au sein des Principes d'Equateur. Il s'agit, dans ce cas précis, d'un financement export. Les Principes d'Equateur s'appliquent seulement aux financements de projet. C'est une différence juridique importante. Néanmoins, nous restons attentifs aux critères sociaux et environnementaux dans tous nos investissements. » Dans le cadre de la relation entre un banquier et son client industriel, la prise en compte des risques environnementaux permet d'identifier les éléments qui pourraient affecter la capacité de remboursement de l'entreprise. Les risques non identifiés n'étant pas assurés, ils entraînent, s'ils se concrétisent, un risque de crédit supporté in fine par les banques. Calyon, qui ne réalisera donc pas d'étude d'impact, attend l'avis de la Banque mondiale pour prendre sa décision. « *Mais nous ne suivrons pas forcément la décision de la Banque mondiale* » commente Brigitte Drège.

Depuis mai 2006, la situation a évolué et des impacts imprévus ont été signalés par de nombreux acteurs. Ainsi un rapport indépendant de l'université nationale d'Uruguay établit-il que le chlore déversé dans la rivière Uruguay pourrait affecter 6 327 hectares de zones humides protégées par la convention de Ramsar⁵. Selon les experts de l'université, les besoins en bois des sites de Fray Bentos nécessiteront 300 000 hectares de forêt dans un rayon de 200 km, une superficie que l'Uruguay ne peut couvrir qu'à 44%. L'Argentine a porté plainte contre l'Uruguay devant la Cour de justice internationale pour violation du traité bilatéral de protection de la rivière frontalière. Dans sa décision du 13 juillet 2006⁶, la Cour de justice attribue à l'Uruguay la responsabilité des dommages qui pourraient surve-

nir et laisse à l'Argentine la possibilité de formuler ultérieurement des demandes en réparation. Ce verdict accroît le niveau de risque pour les bailleurs de fonds, dont la réputation se verrait en outre entachée par un éventuel scandale. Devant le tollé suscité par le projet Orion et le laxisme de Botnia dans l'évaluation des impacts environnementaux, ING a sans doute pris la décision qui s'imposait. ■

1. Il s'agit du plus important investissement direct étranger (IED) en Uruguay. C'est aussi l'IED le plus considérable jamais réalisé par la Finlande.
2. Compte tenu du poids de l'invest-

tissement, le projet entre dans la catégorie A, soit le plus haut niveau de risque environnemental

- 3 La meilleure pratique disponible dans l'industrie papetière est "Total Chlorine Free". Botnia a opté pour le procédé polluant "Elemental Chlorine Free".
- 4 Il s'agit de plusieurs lignes directrices sociales et environnementales à destination du secteur financier. ING les a adoptées en 2003.
- 5 La convention de Ramsar protège les zones humides d'importance internationale en tant que réservoirs de la biodiversité.
- 6 Adoptée à 14 voix contre 1, la décision n'ordonne pas la suspension des opérations.

CASUISTIQUE ENVIRONNEMENTALE

Certains s'interrogent encore sur le lien entre l'activité syndicale dans l'entreprise et le développement durable. Comme s'il était superflu de demander des comptes à nos patrons, de s'intéresser à la façon dont ils font des bénéfices, comment ils appréhendent les "externalités" des activités économiques qu'ils financent : que font-ils de l'argent que nous collectons, des choses propres ou des choses sales ? A voir l'état du monde, j'aurais plutôt tendance à dire "des choses sales" et l'histoire du projet Orion du papetier finlandais Botnia que nous conte Eric Vidal dans le n° 50 d'Impact entreprises, la lettre trimestrielle du CFIE, n'est pas pour me contredire.

Les ONG et la société civile ont pris la question en charge et soutiennent les populations locales. A nous de suivre leur combat et de le soutenir ou de l'ignorer...

Interpeller le Comité de groupe à Paris, interpeller nos Comités d'entreprise en province, informer les salariés, actionner nos relais Solidaires locaux, c'est aussi cela notre combat syndical. Et ce ne sont pas les Argentins, une nouvelle fois victimes de l'avidité du Crédit Agricole, qui s'en plaindront. Espérons que nous connaîtrons avec eux un meilleur sort dans le bras de fer juridique qui se joue que celui des clients du Banco Bisel !

François Vazquez

Ont participé à ce numéro 61 d'Objectif SUD : Gilles BLANC (Alpes Provence), Jean-Pierre CASTANET (UGTG Guadeloupe), Jean-Louis DANFLOUS (Aquitaine Gironde), Jean-Pierre FILLANCO (Aquitaine Gironde), Richard GÉRAUD (Aquitaine Gironde), Marcel LE BRIS (Anjou Maine), Denis MARION (Normandie), Roberto PIRES (Villaréal à moins que ce ne soit l'autre), Stéphane TEXIER (Atlantique Vendée), François VAZQUEZ (Charente Périgord) sans oublier l'aide, la patience et le soutien de l'équipe technique de BORDEAUX ■



Comité National “Solidaires” 4 et 5 octobre 2006

Pendant ce CN, un colloque sur la “Charte d’Amiens” était organisé, en présence de René Mouriaux, de l’UNSA, la FSU et Solidaires.

Représentativité : une affaire centrale

● “Solidaires” était reçu par le ministre du travail Larcher, au sujet du dialogue social pour lequel un projet de loi sera déposé avant la fin de la législature. Nous avons rappelé que ce sujet était pour nous, indissociable de la représentativité. Le Conseil Economique et Social a sur ce point fait connaître ses conclusions : il serait favorable à l’abrogation du décret de représentativité irréfragable de 1966, et à la présentation de listes dès le 1^{er} tour pour tout syndicat légalement constitué. La représentativité nationale serait, elle, constatée par une élection nationale (probablement les prud’hommes), et reconnue aux syndicats ayant plus de 5% des voix. Elle persisterait ensuite pendant 5 ans, après une élection où ce seuil ne serait pas atteint. Le projet contient également des propositions de financement public des syndicats. Nous avons rappelé que les élections prud’hommes ne consultaient pas les salariés de la fonction publique où nous avons de bons résultats électoraux, et à nouveau dénoncé qu’au Conseil Supérieur, un siège nous était toujours refusé, alors que les résultats devraient nous en attribuer un.

● “L’observatoire de la démocratie sociale” est constitué par l’UNSA, la FSU, Solidaires, des avocats, la LDH....., et constate les difficultés injustes que rencontrent pour se créer, les syndicats non historiquement représentatifs. La 1^{ère} brochure est maintenant disponible, et un colloque est organisé le 6 novembre, en présence de Chertier et Hadas-Lebel, auteurs des rap-

ports commandés par le 1^{er} ministre, et des partis politiques

● Un tour de France est fait des “Solidaires” départementaux ayant vu leur représentativité reconnue par des subventions attribuées par des collectivités territoriales, et ces données seront mises en ligne sur le site www.solidaires.org

Les élections professionnelles aux Conseils Régionaux de la prochaine législature, auront lieu au 1^{er} trimestre 2008

Les prud’hommes c’est parti !!! : élections en octobre 2008

En raison des règles probables de représentativité énoncées ci-dessus, ces élections seront capitales pour “Solidaires”. Il s’agira de dépasser 5% des voix. C’est le score réalisé en 2002, mais nous ne présentons des listes que sur un tiers du corps électoral. Le budget doit être doublé, et de trop nombreux syndicats n’ont pas encore fait connaître leur engagement. Les “Solidaires” départementaux seront interrogés sur leur capacité à présenter des listes et à s’engager dans la campagne. Nous avons actuellement 50 élus, et ce nombre pourrait passer à 150. Il faudra créer une structure pour assurer le suivi et la formation de ces élus, à partir d’un bilan qui est en cours, de l’actuelle mandature.

Actualité

Une rentrée assez morose en définitive, sur fond :

- de crise internationale et sociale,
- d’exploitation médiatique de l’insécurité, de l’immigration et des sans papiers, à des fins présidentielles,
- de privatisation des services publics à travers GDF.

Quelles sont les réponses apportées par “Solidaires” ? Par le mouvement syndical en général ? A quelques mois des élections présidentielles, nous devons faire porter les débats sur les problèmes sociaux réels. 5 axes de communication pourraient être développés par “Solidaires” : la politique d’immigration, la politique de répression, le pouvoir d’achat, le service public, l’emploi.

Bien que non invité par les syndicats signataires de l’appel à la journée de mobilisation du 14 octobre, “Solidaires” s’y inscrira, comme l’on déjà fait en intersyndicale plusieurs “Solidaires” départementaux. Il leur est d’ailleurs suggéré de demander aux UD de faire remonter à leurs directions confédérées, ce problème d’incohérence d’une unité réalisée à la base et refusée nationalement.

Situation à ATTAC

La fraude aux élections est constatée et admise par le conseil d’administration d’ATTAC. De nouvelles élections auront lieu en en Décembre. Il faut approuver la réforme des statuts, qui affirme la présence des membres fondateurs dont “Solidaires”, et qui présenteront une liste.

ATTAC est confrontée à des difficultés financières et une perte d’adhérents, mais voit malgré tout le renforcement de l’activité des comités locaux. Pour renforcer ATTAC, la crise devra sans doute se régler par l’identification des fraudeurs et leur éviction. L’union syndicale “Solidaires” considère qu’ATTAC reste un instrument de lutte contre la mondialisation ultralibérale important et à préserver. Suite au prochain numéro...

Divers

● Congrès national : il aura lieu à St Jean de Monts (Vendée), sur 3 jours, du 11 au 13 décembre 2007, avec possibilité d’arriver le

lundi et de partir le vendredi. Le coût est estimé à un peu plus de 200€ par personne, pour les 4 à 500 congressistes qui sont attendus.

● Formation syndicale :

- o la convention entre le CEFI (centre de formation syndicale de “Solidaires”) et Culture et Liberté sera opérationnelle à partir de 2007, et se substituera à toute convention antérieure
- o les journées de formation “Solidaires”, programmées en juin seront raccourcies pour ne pas englober 2 week-ends, et devront être étoffées par des animateurs plus nombreux pour assurer la pérennité. Un bilan de la précédente session sera

prochainement diffusé

- o les cahiers de formation, n°2 DP réactualisé sera réédité, n°3 CE distribué aux journées CE de décembre, et le n°4 CHSCT bientôt disponible

● Journées de rencontre des CE :

les 12 et 13 Décembre auront lieu deux journées à destination des élus, représentants syndicaux et salariés de CE. Objectif : confronter nos expériences et créer un réseau inter pro et inter CE dans Solidaires. S'inscrire au plus vite sur le site <http://www.solidaires.org/IMG/pdf/DepliantSolidairesCE-2.pdf>

● Emploi :

après la production du tabloïd “emploi”, Pierre Khalfa expose les paramètres économiques qui concourent à la création

d'emplois. Un débat s'est engagé sur les systèmes économiques, la croissance, et l'empreinte écologique car il n'est plus possible de séparer le social des retombées sur l'environnement. Le thème du Développement Durable pourrait être inscrit au prochain congrès de “Solidaires”, et un groupe de travail sera créé pour le préparer

● Intervention du SNJ :

SUD AFP a décidé d'adhérer à SUD Culture Solidaires. Le SNJ pose la question du champ de syndicalisation. Ce point sera traité au BN de Novembre. Précision : SUD Culture Solidaires regroupe déjà SUD FR3, SUD Radio France entre autres.

Jean-Pierre Fillancq & Stéphane Texier

Les absents ont, encore une fois, eu tort !

- 13 octobre 1906 : Le congrès de la CGT adopte le charte d'Amiens par un vote
 - o Pour : 834
 - o Contre : 8
 - o Abstention : 1
- 4 octobre 2006 : “Solidaires” organise un colloque sur la Charte d'Amiens à Paris, salle Traversière.

SUD Crédit Agricole y était.



Autour de **Gérard Gourguechon**, étaient réunis à la Tribune Gérard Coste (SUD PTT), René Mouriaux (Syndicalogue), Jacques Mairé (UNSA), Jean-Michel Drevon (FSU) et Annick Coupé “Solidaires”.

Après une rapide présentation par le maître de cérémonie (MC Gégé diraient les rappeurs) resituant les conditions du vote de cette résolution ; « *texte référence du syndicalisme français* », sur le sujet toujours d'actualité des relations entre les syndicats et les partis politiques, la parole

fut donnée à **Gérard Coste**.

La situation en 1906. Alors que le souvenir de la commune de Paris (1871) est encore dans toutes les mémoires, que la conquête syndicale est en cours, les débats entre “collectivistes” et “mutualistes” bat son plein. Gérard nous présente dans le détail ce congrès d'Amiens, ses 297 délégués (dont une seule femme) ... nous l'aurions écouté très longtemps si un timing rigoureux ne l'avait contraint à écourter son propos. Peut-être faudra-t-il écrire sur le sujet des

relations entre partis et syndicats afin d'élargir l'éventail des militants informés, formés et donnant leur avis ?

Pour **René Mouriaux** (que beaucoup d'entre nous ont pu rencontrer à Casteljaloux), la Charte d'Amiens ne peut être réduite à la seule question de l'indépendance syndicale. En effet, suite à la mise en place du suffrage universel (les femmes devront se mobiliser pour l'obtenir quelques dizaines d'années plus tard), on assiste à la création de partis politiques de masse, la SFIO (Section Française de



① FORCE OUVRIÈRE - CREATION DE LA CGT INDEPENDANTE 1895

L'Internationale Ouvrière) a été créée en 1905. Il y avait encore peu de grandes entreprises et le mouvement ouvrier était morcelé et devait faire face à l'apparition du taylorisme et la montée de la guerre. La CGT de l'époque comptait 800 000 adhérents et même les artisans pouvaient y adhérer. Pour René, « *Amiens, c'est l'affirmation du syndicalisme contre les partis, la confirmation que seule la lutte des salariés est émancipatrice* ». La théorie dominante de l'époque est que « *les luttes permettent de s'aguerrir, de préparer la grève générale pour l'autogestion* ».



Tour à tour, la charte d'Amiens a été un garde fou contre l'entrisme des socialistes (1906-1920), la bolchevisation (1920-1936). De 1936 à 1946, la réunification syndicale fit une entorse à cette règle, permit des liens entre syndicats et partis « *au nom de la défense de la nation* ». Depuis 1947, nous sommes revenus à une lecture plus stricte du texte jusqu'en 1993 (conséquence de la chute du mur de Berlin). Un rapide tour des syndicats et les rapports spécifiques qu'ils ont au politique a pu nous montrer qu'il y avait plus d'ambiguïté que de rigueur.

Jacques Mairé, pour l'Unsa, nous a expliqué la commodité de la Charte

d'Amiens sur l'indépendance syndicale vis-à-vis des sectes et partis mais, selon la lecture qu'on en fait, indépendance vis-à-vis des autres syndicats. Pour lui, certains sont un peu des "auberges espagnoles", nous citant l'exemple de la

CFDT qui de l'autogestion (après 1968) dérive tant et plus pour terminer aujourd'hui d'accord avec le Medef sur la question de la refondation sociale.

Jean-Michel Drevon, de la FSU, insista sur la nécessité d'un syndicalisme de transformation sociale. Toutes nos actions - selon lui - doivent s'inscrire dans cette perspective, donner une dimension supérieure aux revendications, les porter en lien avec le mouvement social. La difficulté résidant dans le lien que nous acceptons entre le syndicalisme et le politique. Par exemples :

- en avril 2002, fallait-il s'exprimer pour battre l'extrême droite dans les urnes et la rue ? On s'est interrogés longuement sur les causes de cette situation ; le morcellement des candidats ? la politique du gouvernement Jospin ?
- sur le TCE (Traité Constitutionnel Européen), nous avons une position de rejet sans pour autant donner de consigne de vote !

Nous combattons l'instrumentalisa-

tion du syndicat par les partis, mais on s'approprie l'action politique. Preuve que rien n'est figé et que des passerelles doivent exister.

Aujourd'hui, dans la campagne électorale qui va (qui a) débuter, nous poserons nos revendications et exprimerons notre point de vue sur la question de la carte scolaire (mais pas uniquement). Se faire entendre sans se faire récupérer.

Annick Coupé, pour les "Solidaires", a réaffirmé qu'indépendant ne signifie pas apolitique. Nous ne voulons pas déléguer à d'autres le soin de gérer les affaires de la société. Par exemple sur la question du TCE, nous avons milité avec les partis et associations sans instrumentalisation. Ceci est une question de démocratie : qui décide ? où se prennent les décisions ?

Se revendiquer de la transformation sociale signifie se réapproprier les combats politiques comme par exemples, la propriété des "biens communs", nos pratiques sur la place des femmes ...

Dans nos relations au mouvement social (Logement, Sans Papiers, Chômeurs ...) nous devons travailler sur la cause des choses et pas seulement sur les conséquences, ne pas être solidaires par charité mais parce que cette solidarité s'inscrit dans notre projet de transformation sociale.

Applaudissements de toute la salle !

Après un débat et des interventions de la salle, René Mouriaux a pu conclure en répétant : « *Il n'y a pas de pays libres sans syndicalisme libre.* »

Jean-Louis DANFLOUS



MI DYAB DEWO !!

Depuis plusieurs années l'UGTG est diabolisée au Crédit Agricole à cause de sa volonté d'informer et de défendre les intérêts des salariés de cette banque. Nous avons dénoncé au personnel les malversations, abus de pouvoirs et autres magouilles des dirigeants successifs de l'entreprise, assurés que la justice et la vérité finissent toujours par triompher.

Dépi déjou tout moun ozabwa. SRPJ et pwokirè ka monté é désann an syèj-là.

Cyrille MAA'NTAP aurait-il été mis hors de cause dans le vol des 400 000 \$?

Qu'a-t-il été négocié dans ces circonstances particulières avec cet ancien virtuose responsable financier qui a su faire disparaître d'un coup d'accordéon la pseudo-dette de notre CR afin d'entrer en bourse ?

Quel pied a-t-il encore dans la gorge du CAM, lui qui détient les secrets des "cadavres" enfermés dans les fins-fonds des placards de la comptabilité, notamment le blanchiment de l'agent sale de FARMIMMO par la CR de Guadeloupe ?...

Si apa MAA NTAP ki volé lajan lasa sé byen Direksyon -la ki oblijé rèsponsab, tonnè !!!

Davwa si on lajan disparèt adan on ajans sé ké toujou on piti kiké déwo... Menm si yo pa touvé ayen.

Une chose est bien certaine, l'AUDIT et la DRH n'ont pas fait leur travail correctement et MAA NTAP est aujourd'hui en position de force.

Faiblesse ou incompétence de ces dames et de leur Direction qui avaient été interpellés par l'UGTG pour leur procédure hasardeuse ?

Y a-t-il 2 codes du travail ? Un code pour les petits et un code pour les grands ?

A ce propos, notre collègue Nadège-Lucienne GOURDINE a été mise hors de cause par la justice suite aux accusations mensongères de la Direction de la CR qui l'avait abusivement licenciée et à la machination qui avait été mise en place pour la détruire.

L'UGTG/CAM a toujours dénoncé les magouilles de Titophe, ce proche parent d'une grosse peinture de CASA et expliqué son véritable rôle dans cette Caisse Régionale.

Cet individu est l'artisan du soutien abusif en matière de crédit du président FLEREAU, voué à présider à vie au destin de notre Entreprise. En échange de quoi Titophe, le recordman de l'évolution hiérarchique est propulsé Sous-Directeur avec création d'un département.

C'est aussi Titophe qui permet la ré-élection constante de son bienfaiteur, grâce aux "pouvoirs" que lui confère la SCI les Palmiers, lors des élections de Caisse locale au nez et à la barbe des sociétaires guadeloupéens outrés par tant de magouilles...

Ne serait-ce encore Titophe qui aurait profité de sa position pour acheter un bien entre les mains de Farmimmo ? Homme avisé ou délit d'initiés ?

Et puis, ne détiendrait-il pas aussi de précieux documents que feu Me VERMERCH n'aurait pas emportés en enfer ?

L'an dernier, l'UGTG a rencontré Roger WUNSHEL et Christian FLEREAU pour les appeler à la raison, à la prise en compte des attentes du personnel et à de plus nobles perspectives pour l'entreprise.

Mais rien n'y fait : lè ou magouyè, ou magouyè, ils ont préféré perpétrer leurs fonctionnements et discriminer les représentants de l'UGTG ainsi que de nombreux salariés.

Cette semaine, des enquêteurs du SRPJ ainsi qu'un procureur (spécialement venu de France) ont perquisitionné à la CRCAM de Guadeloupe, interrogé et inquiété ces irresponsables. Rappelons que l'UGTG avait plus qu'averti les directions successives des conséquences prévisibles de cette sale affaire FARMIMMO.

Que penser alors des super primes distribuées par Denis MAUSS pour remercier tant d'incompétence et d'illégalité ; qui ne seraient pour Roger qu'un simple acte de gestion qu'il n'a pas à commenter ?

L'UGTG rappelle son engagement et son combat de tous les instants contre ces mafieux à cols blancs.

L'UGTG rassure le personnel et précise qu'il n'acceptera qu'aucun salarié (les vrais bien surs) ne soit inquiété à cause des magouilles de ces dirigeants.

L'UGTG n'acceptera pas non plus que la CR prive les agents des augmentations de salaires revendiquées ou de l'intéressement à cause des égarements de ROBERT, FLEREAU ou autres dirigeants, ni de ce qu'il faudra probablement payer à MAA'NTAP.

KANMARAD BA ZOT FOS POU REZISTE

LUGTG PAKA JAN ABANDONE ON KONBA Konsey sendikal UGTG-CAM, le 22 septembre 2006

Assemblée générale de SUD Crédit Agricole

Nous étions venus de loin, pour certains de très loin pour participer à cette assemblée générale de SUD Crédit Agricole.

En effet, entre deux congrès, pour ne

d'accueil, Cécile et Stéphane s'étaient réparti la tâche de présenter le site, leur syndicat, le département de la Vendée sans oublier de décrocher quelques piques pour le marquis qui

Débat toujours aussi intéressant (même après déjeuner) et confirmation des votes et consultations précédents. L'idée d'une communication nationale sur le sujet est actée.

Denis Turbet-Delof, le représentant de "Solidaires 85" nous a rapidement présenté la structure locale dans laquelle SUD Crédit Agricole prend toute sa place et il nous a expliqué que pour eux, nous accueillir était une répétition puisqu'ils vont devoir organiser le prochain congrès national des "Solidaires".

Ensuite, Cécile Cornu a animé avec un diaporama la question des conditions de travail en s'appuyant sur le travail effectué dans le cadre de la commission ad hoc de SUD sur le rôle des CHSCT, le respect des libertés



pas distendre le contact et pour faire le point à mi parcours, nous avons pris l'habitude de cette assemblée (statutaire) organisée chaque fois par un syndicat différent. La charge d'organiser et nous accueillir en 2006 avait été confiée au syndicat de la Caisse Régionale d'Atlantique Vendée et c'est au VVF de Saint Jean de Monts que nous nous sommes réunis les 20 et 21 septembre 2006.

Même si la saison estivale est terminée, même si les vacanciers et les travailleurs saisonniers sont repartis, nous avons pu profiter du site superbe, du beau temps, bien qu'un peu venteux, mais surtout du paysage marin toujours en mouvement puisque nous étions tout au bord de l'océan.

dirige tout dans ce pays : le très réactionnaire Philippe De Villiers localement désigné sous le terme de "l'agité du bocage".

Denis Marion nous a ensuite présenté son rapport d'activité retraçant ce que nous avons réalisé depuis le congrès d'Amboise, l'état des troupes, les résultats d'élections, etc.

Ce rapport a suscité des questions, des débats animés, et il a été accepté à l'unanimité des syndicats.

Jean-Pierre Fillancq était chargé de rendre compte du mandat que nous lui avons confié : nous représenter au bureau national de "Solidaires". Une présentation dynamisée par une projection de diapositives que le technicien, Alain Thomas, faisait défiler, présentation complète et argumentée. Là aussi des questions, des débats, et Un vote unanimement favorable.

C'est Jocelyne Crèche qui a introduit le débat sur les élections des délégués aux chambres d'agriculture. Comme elle a déjà écrit dans Objectif SUD, ce sujet n'était pas réellement une nouveauté pour les militants. Nous avons donc pu discuter pratique pratique, c'est-à-dire : comment faire les listes ? Quel financement ? Quelles alliances ? Etc.

Là aussi, unanimité dans la décision, il ne reste plus qu'à le rester dans l'action ! début 2007.

Denis Marion, décidément il a beaucoup travaillé notre permanent, nous a présenté la négociation sur la convention collective nationale.

Débat déjà entamé à Amboise, poursuivi par le conseil national ... c'était donc le récapitulatif de nos décisions antérieures, la formulation de nos revendications, notamment sur les salaires ...



Jean-Louis Durfort : le site internet de SUDCAM sera relooké

individuelles, le management commercial, le harcèlement moral, les effectifs et le temps de travail ... rapport voté à l'unanimité. Nous devons passer, chacun dans nos syndicats, nos CHSCT, à la déclinaison pratique de ces analyses.

Le Comité de groupe, sujet introduit par le séillant François Vazquez, ainsi que le projet industriel du Crédit Agricole qui ne fut abordé que superficiellement car nous manquons d'informations sur le sujet. Ceci permit à François de rattraper le retard que nous avons pris dans les premières



Gilles Blanc : nous avons distribué 400 questionnaires jeunes

Ceci dit, et comme nous étions venus pour nous réunir, nous l'avons fait et mieux encore, nous avons travaillé.

Ils s'y sont mis à deux pour le discours

discussions faute de discipline et par excès de zèle. Nous pouvions nous préparer pour "la" soirée de l'assemblée générale.



Après un repas amélioré servi par les services du VVF dans notre salle de réunion, nous avons pu passer aux choses "sérieuses".

Raymond Martineau, militant SUD de Vendée nous expliqua, l'accordéon à



Stéphane : je m'appelle Stéphane, je suis cadre en panne

la main, les finesses de la musique folklorique locale avant de nous présenter le groupe musical "Mi Sec" auquel collabore Stéphane Texier. Instruments étranges : contrebasse poubelle, tuyau musical, tambour de machine à laver, entonnoirs, mais aussi guitares, accordéon et chant.

Putain l'ambiance !

Reprise en chœur des chansons par presque tous, danse frénétique par ceux qui savent, ambiance amicale en permanence. La soirée s'est terminée plus tard que prévu avec la vente du CD du groupe (que nous vous recommandons).

Bravo, on en redemande !

Le lendemain matin, comme le représentant de Max Havelar nous avait

fait faux bond, François Vazquez, toujours aussi fringant, nous expliquait les origines du concept de "Commerce équitable", la différence

qu'il pouvait y avoir entre générosité et justice. En quoi les actions, si elles sont initiées par des associations d'origine religieuses ou sociales peuvent être différentes. Discours pédagogique que nous vous invitons à lire dans le compte rendu

officiel de cette assemblée. Une exposition sur le sujet décorait d'ailleurs la salle, expo fournie par "Artisans du Monde".

Sur le développement durable, encore François Vazquez, mais de moins en moins frais, nous présenta les contacts que nous avons avec "Green Peace" (sur l'analyse des poussières d'ordinateurs), les "Amis de la Terre" (sur les placements éthiques), "Artisans du Monde" (pouvant faire l'interface avec les CE pour tout ce qui est cadeau ...), etc. et les actions menées.

Quelques représentants de CE ou de CHSCT ont accepté d'essayer les plâtres sur ces actions. Mais nous y reviendrons dans nos colonnes avec les acteurs militants.

Le toujours jeune Gérard Pertué nous a donc présenté l'union syndicale solidaire des retraités (USSR, on a échappé à URSS !) qui se met en place.

L'assemblée générale, à l'unanimité, a validé ses propos et l'a mandaté pour se présenter pour nous représenter au bureau de l'union. Un journal spécial retraité sera édité deux fois par an par

la commission.

Pour parler développement et jeunes, Christian Bertelle qui avait dû écourter son stage pour raisons familiales, laissa la place à Laurent Guilbert qui analysa les réponses au questionnaire "jeunes" établi par la commission et relayé par les syndicats. Nous y reviendrons plus précisément avec du recul, mais les réponses apportées sont très intéressantes.

Un regret toutefois, que tous les syndicats n'aient pas participé à cette action.

L'Assemblée a été conclue par Denis Marion qui a synthétisé le résultat de nos travaux et fixé rendez vous le mois prochain à Dijon pour le conseil national et en 2008 à Châteauroux pour le prochain congrès.



Nelly Morgado : je pars à la retraite, et je remercie SUD pour cette riche expérience

Le mot de clôture est revenu aux Vendéens que tous les participants ont remerciés, félicités et applaudis. ■



L'équipe des Gentils Organisateur Vendéens

Le 27 octobre 2006 dès 8 h 30

Tous à Vienne, en Isère !

Défendons le revenu des paysans,
défendons le droit à un revenu pour tous !



Jean-Emile Sanchez, ancien porte-parole national de la Confédération paysanne, est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Vienne pour avoir participé en 2004 à une action de défense du revenu des éleveurs laitiers dans une usine Danone. Danone prospère : encore 604 millions d'euros de résultat net pour le premier trimestre 2006 (+ 22 % en un an). Pour les paysans, c'est le contraire : depuis l'action syndicale, encore 26 euros de moins par tonne de lait livré...



Programme de la journée de soutien sur :
www.confederationpaysanne.fr

Comité de soutien : 04 75 25 21 72 ou 06 26 45 19 48